

à conserver

Circulaire no 4011 C

Validité : dès le 04 octobre 2024 (dès la reprise du trafic sur la ligne 238) jusqu'au lundi 18 novembre 2024 à la mise en service des nouvelles IS en gare de ALLE

Réédition de la C 4011B du 09.12.2022 (version 1.2)

Les principales modifications intervenues par rapport à l'édition précédente sont indiquées par un trait dans la marge.

Ligne 238

Rappel des principales prescriptions d'exploitation et DE PCT relatives au déroulement et à la conduite de l'exploitation sur la ligne Porrentruy - Bonfol

Généralités

Les dispositions d'exécution (DE PCT) sont publiées intégralement dans les PCT R. 300.1 – 15 éditées par les CJ (édition 01.07.2024).

Afin de faciliter l'accès et la prise de connaissance des DE PCT infrastructures par le personnel des ET, un *Compendium* a été édité, publié sur le site internet des CJ et distribué aux ET au bénéfice d'une convention d'accès au réseau CJ.

Les dispositions particulières relatives à la conduite de l'exploitation sont reprises dans la présente circulaire afin d'en faire un rappel aussi exhaustif que possible.


Le présent document introduit également des adaptations et précisions relatives à la conduite de l'exploitation. Ces dispositions, de durée limitée, sont clairement indiquées par un trait double dans la marge.

Horaire de service (HS)

Le nom est souligné d'un trait discontinu quand l'occupation sur place de la gare pour les tâches de circulation est annoncée par des signaux de transit (gare non télécommandée)

Alle

1)

Limitations locales de vitesse dans les gares				
HS Ligne n°	Catégorie de train / Rapport de freinage	Gare	Particularités	Limitations
238	Tous les convois	Alle seule la voie 1 est en service	Signaux d'entrée A et D : L'image de voie libre 2 est présentée. Signaux de sortie B et C : L'image de voie libre 1 est présentée Gare non occupée (signaux de transit "T" allumés)	marche à vue Vmax 30 km/h entre l'aiguille d'entrée et l'aiguille de sortie - le MEC s'attend à : 

Tableaux de parcours, renvois (voir aussi pages 4 et 5)

Alle : renvoi 1)

Vmax Im 1 : **30** km/h (entrée et sortie) – la gare ne dispose que d'une seule voie (seule la voie 1 est en service).

Les croisements sont interdits (impossibles)

R. 300.3 chiffre 5.1.2 Annonce

CC Porrentruy et CC Tramelan s'annoncent réciproquement par téléphone le départ imminent d'un train spécial en direction / en provenance d'Alle

R. 300.3 ch. 5.1.3 Répartition - Avis au personnel roulant

L'introduction ou la suppression ainsi que le changement de croisements et de dépassements doit être annoncée par un ordre à quittancer au personnel roulant lorsqu'ils sont fixés selon l'horaire à ALLC.

Attention : la gare de Alle ne dispose que d'une seule voie en service (la voie 1). Les croisements sont impossibles

Mesures particulières à observer

Lorsque le mécanicien de locomotive remarque que le train croiseur n'est pas arrivé bien que le signal de sortie soit à voie libre, il doit contacter CC TRAM sans délais afin de se renseigner (absence de l'annonce du report d'un croisement dans une gare non occupée sur place non télécommandée ou à ALLC selon R. 300.3 ch 5.1.3 ci-dessus et mention du signal V dans la marche du train régulier).

PCT R. 300.3 chiffre 5.3.1.1 Utilisation des signes de croisement et de dépassement

Les signe V figure à nouveau dans la marche des trains en regard des numéros des trains croisés à ALLC.

R. 300.4 ch. 1.2.1 Chef de manœuvre

Gares non occupées sur place non télécommandée d'Alle

Le chef de manœuvre doit demander l'autorisation de manœuvrer au chef-circulation compétent.

Il n'est pas accordé d'autorisation anticipée pour d'éventuels mouvements de manœuvre dans cette gare.

Une fois l'autorisation de manœuvrer reçue, le chef de manœuvre doit placer les signaux de manœuvre en position de "manœuvre autorisée". A défaut de signaux de manœuvre, il doit retirer la clé de verrouillage du block lorsque des mouvements de manœuvre doivent stationner entre le signal d'entrée et la première aiguille. Le chef de la sécurité pratique par analogie dans les cas requis.

R. 300.4 chiffre 2.1.1 Signaux d'autorisation de manœuvrer

En gare de Alle, qui est équipée de signaux de manœuvre, le chef de manœuvre doit contrôler l'image de manœuvre autorisée avant de donner des ordres ou d'établir des parcours de manœuvre.

Le chef de manœuvre s'assure, avant de restituer la manœuvre, qu'aucune circulation ne peut être mise en danger. Il veille également à garantir la libération des voies principales non isolées pour les prochains itinéraires de trains. Le chef de la sécurité pratique par analogie dans les cas requis.

R. 300.5 chiffre 4.4.2 – annonce de l'état de la préparation du train

Chaque prise et fin de service du personnel CJ doit être annoncée à CC TRAM.

De plus, le matin, l'agent prenant son service à Bonfol (tour 1354) s'annonce à CC TRAM (Annexe à l'HS ch. 3) aussi pour annoncer la fin de la préparation du train 26413

Idem, en ce qui concerne l'agent du tour 1353 qui s'annonce également, à CC TRAM, afin d'annoncer la fin de préparation de son train.

R. 3.02 Block de ligne

Gare non desservie - Pages 8/12 et suivantes, chiffre 4.2

- La gare de Alle est exploitée en régime de gare non occupée sur place, en fonction des heures de desserte par un chef-circulation.
 - Le changement de régime s'opère en commutant le régime de desserte sur « 0 » = non occupé et retirant une clé sur le côté de l'appareil d'enclenchement (domino)
 - Lorsque la gare est non occupée sur place, le signal de transit « T » est allumé, les signaux d'entrée et de sortie sont à l'arrêt
- La mise à voie libre des signaux d'entrée est automatique lors du franchissement de la balise du signal d'entrée par un convoi ou lors du blocage du canton de block par un train ou un

MMVP circulant de gare à gare avec utilisation des signaux principaux. Les signaux d'entrée présente l'm2 – la Vmax est de 30 km/h. La circulation en gare, entre les aiguilles d'entrée et de sortie s'effectue en marche à vue (seuil de vitesse inchangé).

- La gare de Alle n'est pas équipée d'ELV. La voie 1 en service n'est pas isolée. Une éventuelle occupation de la voie d'entrée n'est pas contrôlée lors de la mise à voie libre du signal d'entrée. Les compteurs d'essieux sont implantés pour la commande des IS.
- **Le croisement de trains à Alle est interdit (impossible) puisqu'il ne subsiste qu'une seule voie en service.**
- La mise à voie libre d'un signal de sortie n'est possible que lorsque le canton de block considéré est libre et que les clés de verrouillage respectives sont en place ou que l'interdiction de l'interdiction de la pleine voie n'est pas enclenchée. Les signaux de sortie présentent l'm1, Vmax 30 km/h.
- A Alle, avec les signaux fixes pour la manœuvre, combinés avec signal d'autorisation de départ, le signal de barrage s'allume automatiquement lors de la mise à voie libre du signal d'entrée enclenché par le franchissement d'un convoi sur la balise concernée.
- La mise à voie libre du signal de sortie, l'enclenchement des éventuelles installations de passage à niveau et du signal d'autorisation de départ sont effectués simultanément par la manœuvre du commutateur "Départ" dans le boîtier de commande. Il faut actionner le commutateur durant au moins 3 secondes.
- L'exploitation sur la ligne 238 s'effectue par défaut en *transit automatique*. L'ordre se répercute automatiquement de gare en gare
La commande des installations se fait automatiquement lors du franchissement des balises et circuits de voies concernés.
- A Alle, lorsque la gare n'est pas occupée sur place, la mise à voie libre du signal de sortie B s'effectue automatiquement pour les trains de sens impair (BONF – POR).
- Il en est de même dans le sens pair, pour tous les trains en provenance de POR (signal de sortie C). En cas de circulation d'un train aboutissant, CC TRAM doit retenir le train en introduisant l'interdiction de la pleine voie ALLC - ALLE. Une fois le train entré en gare et après la prise de la manœuvre ou un départ de train effectué en direction de POR, CC TRAM peut retirer l'interdiction de la pleine voie. Le transit est ainsi interrompu pour la circulation en question.

Ces dispositions s'appliquent notamment pour les trains suivants :

Trains no

¹⁵⁾ 26430, ¹⁵⁾ 26438, ¹⁵⁾ 26460, et spéciaux aboutissant ALLE

Rappels :

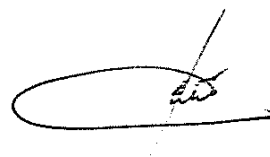
- Le passage **sans arrêt** d'un train à ALLE n'est pas possible lorsque cette gare est non occupée sur place (le convoi doit s'arrêter en gare et attendre que l'image d'*autorisation de départ* apparaisse)
- En cas d'erreur de manipulation ou lorsque dans une gare intermédiaire on veut interrompre le processus du " transit automatique"
 - A VEND et à ALLC, CC TRAM doit interrompre le transit en commutant sur CAS HORS
- Si nécessaire, la mise à l'arrêt du signal de sortie peut être effectuée au moyen de la touche de secours "fermeture/libération"

- A Alle, le chef de manœuvre, respectivement le chef de la sécurité (travaux) doit demander l'autorisation de manœuvrer ou la protection d'un chantier
 - Au chef-circulation sur place, lorsque la gare est occupée
 - Au chef-circulation du CGT TRAM lorsque la gare n'est pas desservie

Il n'est pas accordé d'autorisation anticipée dans cette gare.

- Une fois l'autorisation de manœuvrer reçue, le chef de manœuvre doit placer les signaux de manœuvre en position de "manœuvre autorisée". Cette action a pour effet l'extinction du signal de transit « T » de la direction correspondante aussi longtemps que le signal de manœuvre reste allumé. Il y a lieu d'enclencher les signaux de manœuvre des deux côtés de la gare.
- Le mécanicien qui se trouve, sans raison apparente, devant un signal principal à l'arrêt à ALLE s'annonce sans délai à CC CGT Tramelan 032 486 93 78
- Les mouvements de manœuvre en pleine voie au départ de Porrentruy avec retour à Porrentruy sont interdits lorsque la gare de Alle est non occupée sur place. Le chef de département GT peut ordonner des exceptions avec des mesures spécifiques dans des cas particuliers.



CHEMINS DE FER DU JURA
Département Gestion du Trafic : Laurent Droz



Tableaux de parcours

238 Porrentruy - Bonfol															
PN	Déclivité		Vitesse max. 70 km/h à 74%	Catégorie de freinage %										D	
	-	+		74	68	63	57	51	46	41	36	31	26		-
	0	9	Porrentruy C sort. 60	60	70	70	70	70	70	70	65	60	55	50	50
0.637 Ch.Maltièrre 3.746 Rt.Courgenay 4.228 Filature 4.396 Ch.Mötteli 4.434 Ch.Migy 4.453 Rt.Cornol			★ ▽ Alle 1)	30											
5.400 Rt. Miécourt		19	Alle Cargo Centre-Ajoie	70											
	25	0	▬ Km 7.1		60	60	55	45	40	35	30	25	20	X	
8.049 Rt.Courtavon	6	0	Vendlincourt ▬ Km 8.6 C 60		70	70	70	70	70	65	60	55	45	40	
10.357 Albisetti 10.556 Ch. de l'Etang			Bonfol ⊥ Im6, voie 60 30 km/h	60											

valable du 04.10.2024 au 18.11.2024 à la mise en service des nouvelles IS de ALLE

238 Bonfol - Porrentruy															
PN	Déclivité		Vitesse max. 70 km/h à 74%	Catégorie de freinage %										D	
	-	+		74	68	63	57	51	46	41	36	31	26		-
10.556 Ch. de l'Etang 10.357 Albisetti	0	6	<u>Bonfol</u> C sort. 60 	60	70	70	70	70	70	70	65	60	55	50	50
8.049 Rt.Courtavon	0	25	<u>Vendlincourt</u> Km 8.6	60	60	60	60	60	60	60	60	60	55	X	
	19	0	 Km 7.6	70	70	70	70	65	60	55	50	40	35		
5.400 Rte. Miécourt			<u>Alle Cargo Centre-Ajoie</u> 70												
4.453 Rt.Cornol 4.434 Ch.Migy 4.396 Ch.Mötteli 4.228 Filature 3.746 Rt.Courgenay	9		★ ▽ <u>Alle 1)</u> 30												
0.637 Ch. Maltière			C 60 <u>Porrentruy</u> 60												

valable du 04.10.2024 au 18.11.2024 à la mise en service des nouvelles IS de ALLE

1)

Limitations locales de vitesse dans les gares				
HS Ligne n°	Catégorie de train / Rapport de freinage	Gare	Particularités	Limitations
238	Tous les convois	Alle seule la voie 1 est en service	Signaux d'entrée A et D : L'image de voie libre 2 est présentée. Signaux de sortie B et C : L'image de voie libre 1 est présentée Gare non occupée (signaux de transit "T" allumés)	marche à vue Vmax 30 km/h entre l'aiguille d'entrée et l'aiguille de sortie - le MEC s'attend à : 